



Livret d'accueil

G R O U P
E · D E ·
S A N T E
C L I N I
F U T U R



Clinique
Les Oliviers





Sommaire

4 | Bienvenue

Bienvenue dans le Groupe de Santé CLINIFUTUR, et à la Clinique Les Oliviers

6 | Présentation et missions

8 | Formalités administratives

Les formalités d'admission, Les frais d'hospitalisation, Continuité et coordination des soins, Transport, Expression de votre satisfaction

11 | Votre prise en charge

La prise en charge médicale et soignante, Le plateau et les activités médico-techniques, Notre équipe

15 | Votre séjour

Votre valise, Nos prestations hôtelières, Les lieux de vie communs, Les animations, Le culte, Le parking

20 | Règles de fonctionnement

Règlement intérieur, Les traitements médicamenteux, La sécurité

23 | Vos droits

Accès ou copie du dossier médical, Respect de la vie privée et confidentialité, Identitovigilance, Consentement libre et éclairé, Majeurs sous mesure de protection, Personne à prévenir/ Personne de confiance, Règlement Général sur la Protection des Données, Informatique et libertés, Mon espace santé, Directives anticipées

28 | La politique qualité et sécurité des soins

La Lutte contre les Infections Associées aux Soins, La prise en charge de votre Douleur, Commission Des Usagers (CDU)

31 | Annexes

Contrat d'engagement douleur, Charte de la personne hospitalisée, Charte Romain Jacob, Charte Bientraitance, Tarifs, Membres de la CDU, Formulaire Questionnaire de satisfaction, Personnes de confiance et à prévenir, Droit à l'image...



Bienvenue

dans un établissement du Groupe de Santé CLINIFUTUR

Fort de plus de 30 ans d'expérience, le Groupe de Santé CLINIFUTUR a toujours eu pour ambition de répondre aux besoins de santé de la population de La Réunion et de Mayotte. Il fait partie des 10 premiers groupes d'hospitalisation privés français, ce qui en fait un acteur majeur de santé publique au sein de l'Océan Indien. Le service aux patients est dans notre ADN, l'accomplissement des missions de service public est notre engagement ; parce que tel est notre devoir, praticiens et professionnels de santé.

Rassemblant de nombreuses disciplines : Obstétrique, Médecine, Chirurgie, Soins Médicaux et de Réadaptation, Personnes Agées, Addictologie et Dialyse, notre but réside exclusivement dans la capacité à prodiguer des soins de qualité, par le concours des meilleures compétences professionnelles et l'emploi des technologies de dernière génération, avec humanité et dans un profond respect des valeurs de chacun.

Merci pour la confiance que vous nous accordez depuis plus de 30 ans.

Dr Michel DELEFLIE

Président Directeur Général



Clinique Sainte-Clotilde



Clinique Les Orchidées



Clinique Saint-Vincent



Clinique Saint-Joseph



Clinique de la Paix



Clinique Robert Debré



Clinique Les Oliviers



Centre de rééducation
Sainte-Clotilde



S O D I A Société de dialyse



M A Y D I A Centres de dialyse



Bienvenue

à la Clinique Les Oliviers

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous accueillons à la Clinique Les Oliviers.

Vous êtes au centre de nos préoccupations. Nous allons tout mettre en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Notre ambition est simple : vous accompagner efficacement dans votre demande de soins avant le retour dans votre environnement de vie. En tant qu'acteur majeur de votre santé, nous faisons le choix de vous intégrer au cœur du processus de soins et de votre programme thérapeutique. Cet engagement quotidien se traduit par des valeurs fortes de respect, d'écoute et de qualité des soins.

Ce livret d'accueil est destiné à vous apporter les informations utiles pour vous aider à mieux connaître notre établissement ainsi que le déroulement de votre séjour et de vos soins. Vous pouvez également retrouver ces éléments sur le site internet.

Le personnel se tient à votre entière disposition afin de répondre au mieux à vos demandes ou toutes questions que vous vous poserez durant votre séjour.

M. Sébastien MAUNIER

Directeur



PRÉSENTATION ET MISSIONS

Implantée à Saint-Gilles-Les-Hauts depuis 1984, la Clinique Les Oliviers est un établissement de Soins Médicaux et de Réadaptation polyvalent de **100 lits et certifié par la HAS**. Il offre un **dispositif complet de soins médicaux, paramédicaux et rééducatifs** ainsi que de **réinsertion sociale** aux personnes requérants des soins continus.

Notre principale mission est d'**assurer la poursuite des soins après la phase aiguë d'une pathologie ou à la suite d'une intervention chirurgicale récente**. A travers son orientation gériatrique et en soins palliatifs, l'établissement accueille les personnes atteintes en particulier de troubles neurologiques, orthopédiques, cardiologiques, respiratoires, métaboliques, rhumatologiques, et psychiatriques.

Notre objectif est de permettre à l'ensemble des personnes qui sont hospitalisées de pouvoir regagner leur lieu de vie dans les meilleures conditions ou, à défaut, d'être orientés pour un placement au sein d'une structure la mieux adaptée.



Pour mener à bien ses missions, la clinique tient compte des besoins de la population réunionnaise afin d'y répondre le plus efficacement possible (accroissement de la dépendance, vieillissement de la population, épuisement des aidants, urgences sociales,...).

La clinique est un acteur des réseaux et filières de santé du territoire et travaille à ce titre avec l'ensemble des établissements de santé de l'île.

L'objectif de notre établissement est de vous prendre en charge en vous prodiguant les soins **les mieux adaptés à votre état de santé et à vos besoins selon nos valeurs** :



RESPECT de la personne humaine de manière globale et des droits de chacun.
Bienvieillance et humanité sont pour nous deux notions indissociables de la prise en charge.



QUALITÉ : La clinique met en place une démarche de **qualité et de gestion des risques** pour proposer la meilleure qualité de prestation possible en répondant aux besoins de chacun.



PROXIMITÉ : La clinique se veut **proche et à l'écoute de sa population**, de ses patients et des familles dans toutes les circonstances de la vie quotidienne.



PROGRÈS : Nous sommes engagés à **mettre en place des techniques modernes** et à nous assurer de l'application des derniers progrès médicaux.



EFFICIENCE : L'établissement met en place **une stratégie de gestion responsable sociale, économique et environnementale** d'une entreprise de santé.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Les admissions ont lieu du **Lundi au Vendredi, de 10h à 14h.**

Vous êtes accueillis par l'équipe d'accueil, médicale et soignante qui se tient à votre disposition pour répondre à vos besoins et questions

■ Les formalités d'admission

Lors de votre entrée, Veuillez vous munir des pièces suivantes :

- Pièce d'identité
- Carte vitale
- Carte ou attestation de mutuelle
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation de CMU
- Attestation d'Affection Longue Durée (ALD)
- Courrier de votre médecin traitant et votre dernière ordonnance
- Comptes rendus d'hospitalisations antérieures
- Résultats d'examens récents (moins d'un an)
- Chèque de caution ou espèces si vous n'êtes pas couvert pour la part mutuelle.

■ Les frais d'hospitalisation

La clinique est conventionnée avec les organismes de sécurité sociale et autres régimes obligatoires ainsi qu'avec la plupart des mutuelles.

Le ticket modérateur, le forfait journalier (institué par la loi du 19 janvier 1983 qui laisse à la charge des personnes hospitalisées une partie des frais qui correspondent aux frais domestiques supportés habituellement à domicile) et autres suppléments peuvent être pris en charge par votre complémentaire santé pour tout ou partie.

Les tarifs appliqués à ce jour sont joints à ce livret et affichés à l'accueil.

Dans le cas où votre mutuelle ne pratique pas le tiers payant, ou si elle n'est pas conventionnée avec la clinique, vous aurez à régler la participation "assuré(e)" variable selon la catégorie de chambre, plus le forfait journalier d'hospitalisation et les éventuels suppléments. Vous pourrez dans ce cas réaliser par la suite les démarches auprès de votre mutuelle afin de vous faire rembourser.

Dans le cas où vous ne disposez pas de mutuelle ou si celle-ci ne comprend pas certaines prestations consommées durant votre séjour, il vous sera demandé de vous acquitter des frais restants à votre charge. Une provision sur 10 jours pourra vous être demandée à l'entrée par chèque ou espèces.

Si vous êtes assuré social mais n'êtes pas affilié à une mutuelle complémentaire votre organisme de Sécurité Sociale prendra en charge vos frais de séjour :

- à **100%** si vous bénéficiez d'une exonération du ticket modérateur (ALD 30, affection hors liste, polyopathie invalidante, invalidité, *art. 115...*), et si votre séjour est en relation avec la pathologie ouvrant droit à l'exonération. Vous n'aurez à payer que le forfait hospitalier correspondant à certaines prestations hôtelières (repas et blanchisserie). Ce forfait est de 20€ par jour.
- à **80%** si vous n'êtes pas exonéré ou si votre hospitalisation n'est pas en rapport avec votre affection exonérante. Les 20 % restants (ticket modérateur) incluant le forfait hospitalier seront à votre charge.

Si vous êtes assuré social et affilié à une mutuelle complémentaire celle-ci réglera à votre place les frais d'hospitalisation restant à votre charge en fonction de votre contrat.

Si vous êtes bénéficiaire de l'Aide Médicale de l'Etat (AME) vous n'aurez aucun frais à votre charge. Vos frais de transport seront pris en charge selon les mêmes modalités dès lors que vous disposerez d'une prescription médicale conforme au mode de transport utilisé.

Cas d'exonération du forfait hospitalier accidentés du travail ou personnes souffrant de maladie professionnelle, bénéficiaires de l'assurance maternité, invalides ou victimes de guerre. Les conditions de remboursement dépendent de vos ouvertures de droits. Renseignez-vous auprès du personnel à l'accueil de la clinique.

■ La continuité et coordination des soins

Les sorties sont soumises à autorisation de votre médecin référent. Elles ont lieu le matin à partir de 9 heures. L'établissement décline toute responsabilité, et exige la signature d'une décharge, dans le cas où vous souhaiteriez quitter l'établissement sans l'accord du médecin.

Lors de votre sortie, l'accueil se charge d'organiser votre retour à domicile. Il vous est remis votre carte vitale et de mutuelle ainsi qu'une enveloppe qui comprend notamment les éléments suivants:

- Un compte rendu d'hospitalisation
- Votre ordonnance de sortie (médicaments, soins à domicile,...)
- Les comptes rendus médicaux utiles
- Les clichés d'imagerie
- Vos éventuels rendez-vous ultérieurs prévus
- Un bulletin de situation

Une copie des éléments médicaux est envoyée à votre médecin traitant. Dans le cas où vous avez été adressé par un médecin hospitalier et/ou êtes suivi par un centre spécialisé, une copie du compte rendu d'hospitalisation leur est également adressée.

Vous serez orienté vers les partenaires adaptés à vos besoins à la sortie pour poursuivre votre démarche de soins.

■ Le transport

Pour regagner votre domicile, vous devrez prévoir un moyen de transport (taxi, transports en commun...) ou prévenir un membre de votre entourage.

Selon votre état de santé à la sortie de l'hospitalisation, vous pourrez être amené à bénéficier d'un transport sanitaire (ambulance, Véhicule Sanitaire Léger). Votre médecin référent évaluera ce besoin ainsi que le mode de transport le mieux adapté

<p>Le transport sanitaire</p>	<p>Sur prescription médicale et sous certaines conditions, un transport sanitaire peut être prévu lors de votre sortie. Le secrétariat médical se chargera de cette formalité.</p>
<p>Les taxis conventionnés</p>	<p>Pour bénéficier d'un taxi conventionné, contactez votre caisse d'Assurance Maladie par téléphone ou par mail sur votre compte Ameli. Attention, si vous utilisez un taxi non conventionné, le coût de votre déplacement ne sera pas remboursé par l'Assurance Maladie et sera à votre charge.</p>

■ L'Expression de votre satisfaction

Un questionnaire de satisfaction de l'hospitalisation est joint à ce livret. Merci de prendre un peu de votre temps pour le remplir avant la sortie. Vous pourrez ensuite le remettre à un membre du personnel ou le déposer à l'accueil dans la boîte aux lettres dédiée.

Ces éléments précieux nous aideront à améliorer toujours plus les prestations qui vous sont proposées.



VOTRE PRISE EN CHARGE



■ La prise en charge médicale, sociale et psychologique



Un médecin référent est désigné à votre entrée. Il reste votre interlocuteur privilégié en cas de besoin d'informations sur votre état de santé et son évolution.

Suite à votre entrée, une évaluation complète est menée. Le médecin décide, en lien avec l'équipe de soins, de la prise en charge à mener et vous oriente vers les différents auxiliaires médicaux (Kinésithérapeute, Diététicien, Orthophoniste, Ergothérapeute, Enseignant en Activité Physique Adaptée, Psychologue, Assistant Social, Podologue, Socio-Esthéticienne) en fonction de vos besoins.

Les auxiliaires intervenants viendront à votre rencontre pour réaliser une évaluation approfondie. A l'issue de ces évaluations, les objectifs et actions à entreprendre seront discutés en réunion de synthèse avec l'ensemble de l'équipe afin de vous proposer un projet de soins individualisé qui aura pour but de répondre le plus efficacement possible à vos besoins. Selon la durée d'hospitalisation, votre projet de soins pourra être revu et adapté.

■ Le plateau et les activités médico-techniques

Le plateau technique de rééducation



dispose du matériel nécessaire à la conduite des activités collectives et individuelles de rééducation fonctionnelle :

Il permet un travail autour des fonctions motrices centré sur le bien-être et l'estime de soi pour favoriser la récupération et réhabilitation ou le maintien des acquis. Ce travail est réalisé à travers différents types d'ateliers physiques menés par :

- le kinésithérapeute : travail articulaire et musculaire, travail du schéma corporel, massages antalgiques,...
- l'ergothérapeute : réadaptation de la mobilité et des transferts, travail de la motricité fine et de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne, réadaptation des troubles cognitifs,...
- l'enseignant en Activité Physique Adaptée : gymnastique douce, remise en forme,...

La prise en charge diététique



est proposée à toutes les personnes hospitalisées dès l'admission, à l'occasion d'une évaluation nutritionnelle complète. Elle constitue la base de la confection des repas durant le séjour avec une adaptation des régimes et textures. Elle est également un socle nutritionnel pour la personne à sa sortie avec la fourniture de conseils adaptés à son état de santé.

La prise en charge psychologique

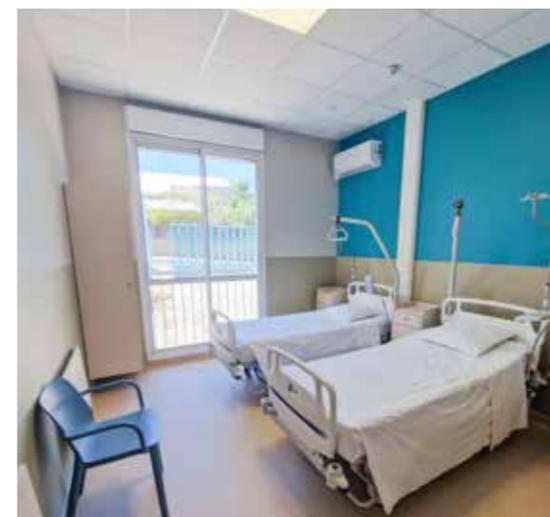


réalisée à travers des consultations individuelles. Elle peut faire appel à diverses méthodes de prise en charge comme l'entretien motivationnel, les thérapies cognitives et comportementales, les thérapies brèves comme l'hypnose, la relaxation.

La prise en charge orthophonique



est proposée à l'ensemble des personnes nécessitant une évaluation et un traitement des troubles du langage, de la communication, de la mémoire, mais également de la déglutition. La prise en charge s'articule autour des dimensions : linguistique, cognitive, fonctionnelle, psycho-affective et sociale dans le but de rétablir l'autonomie de la personne ou de la maintenir.



■ Notre équipe

Pour votre prise en charge, une équipe pluridisciplinaire de professionnels est à votre écoute. Elle vous accueille et vous accompagne dès votre pré-admission et tout au long de votre séjour :

- **Des médecins gériatres & généralistes** assurent un suivi individualisé et continu des patients depuis la pré-admission jusqu'après la sortie..
- **Un cadre de santé** intervient dans la gestion des admissions et la coordination des programmes de soins.
- **Une équipe de professionnels médico-techniques** composée de kinésithérapeutes, ergothérapeute, enseignant en Activité Physique Adaptée (APA), psychologue, orthophoniste, diététicien, podologue, assure le déroulement du projet thérapeutique individuel de chaque patient.
- **Une équipe paramédicale** composée d'infirmiers et d'aides-soignants intervient tout au long de la prise en charge et est à l'écoute à tout moment de la journée.
- **Un service social** accompagne les patients et les familles autour des thématiques suivantes : Ressources, Santé, Emploi, Logement, Juridique.
- **Une équipe d'accueil** est à votre disposition pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches administratives tout au long de votre séjour.

Forte de son expérience, l'équipe maintient et développe ses compétences grâce à une solide politique de formation en faveur de thématiques propres à l'activité : Gériatrie, Douleur, Soins Palliatifs, Dépendance, Education Thérapeutique des Patients, Troubles de la déglutition, Prise en charge nutritionnelle,...



VOTRE SÉJOUR

■ Votre valise (à prévoir pour une semaine minimum)



- Des vêtements et des sous-vêtements de rechange
- Des chaussettes
- Des vêtements de nuit
- Un lingeage
- Des chaussures de sport et savates...
- Gants et serviettes de toilette
- Un nécessaire de toilette (savon, gel douche et shampoing, brosse à dent et dentifrice, déodorant, parfum, rasoir et mousse à raser, peigne/brosse, protections périodiques...)
- Un sac pour le linge sale
- La clinique n'assure pas l'entretien du linge personnel. Il est demandé à l'entourage de s'assurer que leur proche hospitalisé dispose de tout ce qui lui est nécessaire et du nettoyage.



MERCI DE PENSER ÉGALEMENT À AMENER :

- Votre traitement habituel qui sera déposé au niveau de la pharmacie
- Vos boîtiers de rangement pour vos lentilles de contact, lunettes, prothèses dentaires, auditives...
- Un cadenas de taille moyenne pour sécuriser votre armoire
- Tabac/cigarettes pour une semaine dans le cas où vous ne souhaitez pas travailler sur le sevrage au tabac
- Un ventilateur en cas de forte chaleur

Inventaire des effets personnels & Objets de valeur

Pour des raisons de sécurité, le personnel soignant en charge de votre accueil et installation en chambre procédera à un inventaire de vos effets personnels. Certains effets comme **les armes blanches** ne pourront être laissés en chambre. Ils seront conservés pour vous jusqu'à votre départ. Pensez à faire une demande de retrait auprès de l'accueil ou d'un membre du personnel soignant la veille de votre départ.

Il en est de même pour **vos médicaments personnels** qui seront déposés à votre arrivée au niveau de la pharmacie. Ils vous seront restitués sur avis médical à la sortie. Dans le cas contraire, ils seront éliminés.

Nous vous recommandons de déposer tout **objet de valeur (argent, bijoux, etc...)** au coffre de l'établissement. Pour les formalités, adressez-vous à un personnel soignant.



La clinique décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos effets personnels.

■ Nos prestations hôtelières

Les repas



Les repas servis par l'établissement sont préparés avec soins et équilibrés.

Le service est adapté à vos besoins :

- en cas de régime médical spécifique (diabétique, hyposodé,...), ou de texture adaptée (normal, hâché, mixé)
- en cas d'allergie,
- pour convenance personnelle (goût, religion,...).

Le repas sont servis au niveau de l'espace de restauration central ou en chambre selon votre convenance.

Les heures de service sont les suivantes :

- **Petit déjeuner** : de 7h à 8h
- **Déjeuner** : de 12h à 12h30
- **Dîner** : de 18h à 18h30

Un service de boissons chaudes et fraîches est organisé tous les jours après le déjeuner.

Les chambres



La clinique dispose de 16 chambres individuelles et de 42 chambres doubles. Chaque chambre est équipée d'une salle de bain (douche, lavabo, WC), d'une télévision, d'un volet roulant motorisé, d'un fauteuil. Les chambres seules disposent d'un réfrigérateur.

Les chambres individuelles sont attribuées en priorité sur raison médicale ainsi qu'aux personnes qui en font la demande. Si vous souhaitez en bénéficier, votre demande doit être formulée le plus tôt possible.

Tarif chambre individuelle : voir tarifs en annexe.

La télévision



La télévision de chaque chambre met à disposition les chaînes locales. Pensez à vos voisins en réglant le volume du poste de télévision de façon à ne pas gêner. Une télécommande vous est remise de votre entrée. En cas de perte de cet appareil nous serions contraints de vous le facturer.

Le téléphone



Dès votre entrée, un numéro personnel vous sera attribué permettant à vos proches de vous appeler directement. Vous pourrez créditer votre ligne pour passer des appels (voir tarifs en annexe et conditions à l'accueil).

Le courrier



Chaque jour, le courrier vous sera distribué en fin de matinée. Le courrier au départ peut être remis affranchi à l'accueil avant 16H30. L'adresse postale à communiquer à vos proches est la suivante:

Clinique Les Oliviers
Mme, M.....
Chambre N°
29 rue Joseph Hubert
97435 Saint-Gilles-les-Hauts

■ Les lieux de vie communs

Les locaux sont aménagés et équipés pour vous accueillir. L'ensemble des installations à votre disposition est en rez-de-chaussée pour faciliter les déplacements et permettre un accès aux personnes à mobilité réduite. Des jardins arborés et fleuris sont à disposition des patients et visiteurs. Ils permettent repos et luminosité des chambres et des terrasses. Les patios occupent une place centrale et offrent des espaces conviviaux où les patients sont invités à prendre leurs repas.

La clinique est certifiée Lieu de Santé Sans Tabac. A ce titre, les locaux de la clinique sont non-fumeur.

■ Les animations

Des animations ont lieu régulièrement et font l'objet d'un affichage au niveau des tableaux dédiés aux patients. Il s'agit notamment :

- D'ateliers manuels
- De chants, karaokés ou concerts
- De jeux de société
- De célébrations pour des événements particuliers (fête de fin d'année, journées à thème,...)

■ Le culte

Une messe est célébrée un mercredi par mois. Si vous souhaitez prendre contact avec un représentant du culte, merci de vous rapprocher de l'accueil.

■ Le parking

Le parking situé dans l'enceinte de la clinique est réservé en priorité au personnel. Bien que toutes les mesures aient été prises, si un accompagnant ou visiteur vient à y garer son véhicule, il doit veiller à le fermer à clé et à penser à n'y laisser aucun objet de valeur. La clinique déclinera toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

■ Règlement intérieur

Attitude à l'égard des dépendances



- Il est interdit d'apporter ou de faire entrer dans l'établissement des produits psychotropes licites ou illicites (alcool, cannabis, médicaments,...) **sous peine de renvoi.**
- Toute consommation d'alcool ou autre produit psychotrope **est strictement interdite pendant le séjour.**
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.

Comportement



- Toute forme de violence ou d'agressivité verbale ou physique entre patients ou envers un membre du personnel n'est pas tolérée. Un passage à l'acte entraîne un renvoi immédiat.
- Il est interdit de s'introduire dans les chambres des autres patients sans leur accord.
- Vos activités (télévision, radio,...) ne doivent en aucun cas gêner les autres.
- Il est interdit de garer votre véhicule sur le parking de la clinique.
- Les discriminations de religion, race ou origine ne sont pas tolérées.

Hygiène



- Chaque patient est tenu de conserver une hygiène corporelle correcte.
- Une tenue vestimentaire correcte est exigée dans l'enceinte de la clinique.
- La propreté des chambres, des toilettes et des parties communes doit être respectée.
- Les déchets doivent être jetés dans les poubelles à votre disposition.
- Il est interdit de nourrir les animaux.

Les activités



- La participation aux activités définies par le projet de soins est indispensable.
- Le plateau technique n'est accessible qu'en présence de l'Enseignant APA, de l'Ergothérapeute et/ou du Kinésithérapeute. Il est soumis à un règlement spécifique.

Les visites



- Sauf avis médical contraire, les visites sont autorisées de **14h à 18h.**
- Pour le bien-être des personnes hospitalisées, les visites groupées de plus de 2 personnes sont déconseillées. **Chaque visiteur doit se présenter à l'accueil à son arrivé pour informer du motif de la visite.** Les effets personnels déposés pour un patient sont remis à un personnel de l'établissement avant d'être remis au patient.
- Toute introduction d'alcool ou de toutes autres substances psychoactives **est interdite.** Tout contrevenant sera interdit de visite au sein de l'établissement.
- Sur avis de l'équipe, vous pourrez être accompagnés d'un proche pour les repas et/ou la nuit. Un lit d'appoint pourra alors être mis à votre disposition sur demande. Les repas pour les visiteurs sont payants et à commander la veille (voir tarifs en annexe et conditions auprès de l'accueil).

Les permissions



- Des permissions d'une durée maximale de 48h peuvent être accordées.
- Toute permission est soumise à accord de votre médecin référent et à demander au plus tard 48h avant la date de départ en permission.
- Merci de vous signaler à l'infirmière avant tout départ en permission. Il vous sera remis vos traitements ainsi que les informations utiles pour la durée de la permission. Les transports lors des permissions ne sont pas pris en charge sauf cas particulier des permissions à vocation thérapeutique.

Fouilles et surveillance



- La direction peut décider à tout moment d'entreprendre une fouille de la chambre ou de vos effets personnels.
- Les visiteurs sont soumis aux mêmes règles et contrôles que les patients.

Horaires



- Tous les patients doivent regagner leur chambre à 22h.
- Les médicaments sont pris à des heures déterminées. Votre présence en chambre est requise durant la distribution des traitements.

■ Les Traitements Médicamenteux

Le médecin désigné référent pendant votre séjour établit la liste des traitements et en assure le suivi durant votre séjour. Il est important de lui fournir tous les éléments relatifs aux traitements que vous prenez, qu'il s'agisse de traitements prescrits par votre médecin traitant, médication personnelle ou tout autre substance prise régulièrement (huiles, plantes,...).

Merci d'amener les traitements que vous prenez habituellement.

L'établissement étant responsable des traitements prescrits par les médecins, **vous n'êtes pas autorisés à vous procurer des médicaments personnels** au cours de l'hospitalisation.

■ La Sécurité

Des consignes précises de sécurité sont affichées dans l'établissement. Nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance. L'établissement est alimenté en 220 Volts. L'emploi de tout appareil électrique doit faire l'objet d'une demande à un membre du personnel.

Si, durant votre séjour vous constatez une anomalie ou panne dans le fonctionnement des éléments de votre chambre, veuillez en informer un membre du personnel. Les réparations nécessaires seront entreprises dans les meilleurs délais.

Les dégradations causées par les patients ou visiteurs durant le séjour sont à la charge de l'auteur.

Le montant des réparations est porté sur sa note.



VOS DROITS

■ Accès ou copie du dossier médical

Les articles L1111-7, R1111-1 à R1111-7 et R4127-45 du code de la santé publique reprennent les modalités d'accès de chaque personne à son dossier médical. Si vous souhaitez accéder à votre dossier médical ou en obtenir une copie de tout ou partie, en cours de séjour ou après votre sortie, veuillez adresser **une demande écrite** à la Direction de la clinique. **Un imprimé est à votre disposition à l'accueil pour vous aider à formuler votre demande.**

Les données ne pourront être mises à votre disposition qu'après un délai légal minimum de 48 heures à compter de la demande. La durée maximale autorisée pour que vous ayez accès aux éléments est de 8 jours (sauf dossier de plus de 5 ans auquel cas la durée est portée à 2 mois).

■ Dans le cas d'une demande de consultation sur place de votre dossier médical, il vous sera proposé l'accompagnement d'un Médecin de la clinique. **Cette consultation est gratuite.**

■ Vous pouvez également demander la copie de tout ou partie de votre dossier médical. La reproduction vous sera alors facturée selon le nombre de documents. La copie pourra vous être remise en mains propres ou expédiée par voie postale, auquel cas il vous sera facturé l'envoi au tarif en vigueur.

La durée de conservation de votre dossier médical est de 20 ans, conformément aux délais de prescriptions légaux. Ce délai commence à courir à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe dans l'établissement.

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

■ Respect de la vie privée et confidentialité

Respecter votre intimité est pour nous une priorité. Vous avez le droit d'autoriser pour les visites l'accès à votre chambre aux personnes de votre choix. Nous nous engageons à ne pas révéler votre présence sans votre accord et à ne pas rompre la confidentialité de vos conversations téléphoniques ou de votre courrier reçu à la clinique.

L'établissement **respecte vos croyances et convictions** tant qu'elles ne font pas obstacle au bon déroulement des soins ou à la tranquillité des autres personnes hospitalisées.

Vous avez droit au **respect de votre vie privée** et au **secret des informations** relatives à votre santé. Ce secret ne doit cependant pas faire obstacle au partage d'informations entre les membres de l'équipe de l'établissement afin d'assurer la continuité et coordination des soins.

■ Identitovigilance

Dans le cadre de la prévention des risques associés aux soins, nous mettons en place une politique stricte d'identification de nos patients. C'est pourquoi, nous allons vous demander de **décliner votre identité régulièrement pendant le séjour**, et ce, parfois plusieurs fois par jour. Cette démarche nous assure que vous êtes la bonne personne pour le bon soin. L'ensemble des professionnels de la santé y est sensibilisé.

Afin de sécuriser davantage votre identification, nous avons recours à deux dispositifs :

- **un bracelet** indiquant votre identité, installé à votre poignet dès l'accueil,
- **votre photographie** que nous insérons à votre dossier médical informatisé.

Un formulaire d'information en annexe vous est remis à votre admission.

■ Consentement libre et éclairé

La loi N°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a établi les principes actuels du **consentement des usagers des soins**.

« **Libre** » signifie sans contrainte ni menace. Il s'agit d'obtenir votre accord pour tout acte médical ou traitement.

« **Eclairé** » signifie que nous sommes tenus de vous informer de la nature des actes à réaliser de manière claire et compréhensible tout en vous présentant l'intérêt des soins pour votre santé, les conséquences néfastes en cas de refus et les effets indésirables potentiels.

« **Refuser de savoir ce que vous avez ne veut pas dire que vous ne devez pas savoir ce qu'il va se passer** ».

Vous avez le droit de demander à être tenu dans l'ignorance d'un diagnostic ou pronostic. Toutefois, les professionnels ont le devoir de vous **informer des bénéfices et risques** liées aux actes à pratiquer. *L'article L1111-2 du code de la santé publique* prévoit également que la volonté d'une personne d'être tenue dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic est respectée, sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de contamination.

■ Majeurs sous mesure de protection

Pour favoriser la participation d'un patient majeur sous mesure de protection juridique incluant le champ de la santé à la prise de décision le concernant, l'équipe médicale et soignante **l'informe des actes et examens nécessaires** à la prise en charge de son état de santé, en tenant compte de ses capacités de compréhension. Les éléments sont délivrés en parallèle à son représentant légal.

■ Personne à prévenir/ Personne de confiance

Conformément à *l'article L1111-6 du code de la santé publique*, vous avez la possibilité de désigner, avec son accord, une personne de confiance qui peut être **un parent, un proche ou votre médecin traitant**. Cette personne doit être **majeure**.

A votre admission, il vous est demandé de **désigner par écrit** une personne de confiance et une personne à prévenir à l'aide du formulaire joint à ce livret.

Si vous le souhaitez, la personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. La personne de confiance sera consultée par le médecin si vous êtes dans l'incapacité d'exprimer votre volonté. Dans ce cas, elle vous représentera et donnera des indications sur les choix que vous auriez souhaités.

Vous pouvez également désigner une **personne à prévenir**, ceci afin de l'avertir en cas de problème particulier pendant votre séjour. Il s'agit le plus fréquemment d'une personne de votre famille (conjoint, parent, enfant,...). Vous pouvez décider que la personne à prévenir soit également votre personne de confiance.

■ Règlement Général sur la Protection des Données Informatique et libertés

Cet établissement de santé dispose d'un système informatique conforme aux arrêtés de la CNIL. Les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique.

Ces informations sont réservées à l'équipe pluridisciplinaire qui vous suit ainsi que pour les données administratives, aux services de facturation et d'informations médicales. Elles sont également destinées à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à usage de l'établissement et du Groupe de Santé CLINIFUTUR.

La base juridique de ce traitement de données est la sauvegarde de vos intérêts vitaux et le respect de nos obligations légales. Le responsable de traitement est le groupe de santé CLINIFUTUR, dont l'adresse est : GIE CLINIRUN, 127 route du bois de Nèfles, 97490 Sainte-Clotilde.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez obtenir communication des données vous concernant en vous adressant à la direction de cet établissement ou au DPO (Délégué à la Protection des Données) du groupe de santé CLINIFUTUR par courrier électronique : dpo@clinifutur.net. La durée de conservation de vos données de santé est de 20 ans.

Vous pouvez vous opposer au traitement informatique de données nominatives vous concernant (loi n°2002-2003 du 4 mars 2002). Vous pouvez également disposer des droits suivants : rectification, effacement, opposition, limitation des traitements et portabilité. Si vous avez accordé votre consentement sur le traitement de vos données, vous pouvez le retirer sur simple demande de votre part. En cas de besoin, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Par ailleurs, vos comptes-rendus seront adressés à votre médecin prescripteur. Si celui-ci possède une messagerie sécurisée et accepte de recevoir les comptes rendus par ce biais, vos données de santé seront échangées par mail au sein de l'espace de confiance MSSanté. Si vous disposez d'un Espace Numérique de Santé, celui-ci sera alimenté par votre compte-rendu. Votre identité et les informations médicales vous concernant seront transmises dans votre dossier médical régional afin d'améliorer la communication des informations entre les différents professionnels de santé vous prenant en charge.

■ Mon espace santé

Votre établissement répond aux attentes numériques, les documents de sortie vous concernant sont transmis automatiquement dans votre DMP (Dossier Médical Partagé) et votre ENS (Espace Numérique de Santé). Vous pouvez y accéder sur cet espace.

Vos documents de sortie d'hospitalisation sont dans Mon espace santé Courrier à destination du médecin traitant, ordonnances, comptes-rendus d'opération, etc... : pour faciliter votre parcours de soin, les documents médicaux produits au cours de votre séjour sont désormais disponibles dans Mon espace santé. Mon espace santé est votre nouveau carnet de santé numérique ! Ce service sécurisé proposé par l'Assurance maladie vous permet de stocker vos documents médicaux et de partager vos informations de santé avec vos professionnels de santé.

Pour activer votre compte : téléchargez l'application mobile ou rendez-vous sur monespacesante.fr muni de votre carte Vitale. Dans la rubrique « Activer Mon espace santé », vous pourrez créer vos identifiants et votre mot de passe. Vous avez des questions sur Mon espace santé ou besoin d'aide pour l'activer ? Appelez gratuitement le 3422 (horaires métropole) ou rencontrez un ambassadeur Mon espace santé dans une Maison France Services ou un CCAS proche de chez vous.



■ Directives anticipées

Définies à l'article L1111-11 du code de la santé publique, les « directives anticipées » sont vos volontés, exprimées par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que vous souhaitez, ou non, si un jour vous ne pouvez plus communiquer après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Elles concernent les **conditions de votre fin de vie**, c'est-à-dire de **poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux**. Vos directives anticipées permettront au médecin de connaître vos souhaits.

La loi n°2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des personnes malades et des personnes en fin de vie vient renforcer les dispositifs mis en place par la loi N° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite loi Leonetti. Elle rend notamment les directives anticipées valables sans limite de temps et contraignantes pour les médecins.

Si vous souhaitez exprimer vos directives anticipées vous pouvez vous adresser à l'équipe qui vous remettra un document explicatif permettant de les consigner par écrit.



LA POLITIQUE QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

La Clinique Les Oliviers est engagée dans une démarche de qualité et de gestion des risques. Elle consiste à la mise en place d'une dynamique d'amélioration continue de notre fonctionnement et de nos pratiques tout en maîtrisant les risques liés à l'activité. Notre politique qualité et gestion des risques fait partie intégrante du projet d'établissement et est pilotée par la Commission Médicale d'Établissement (CME).

Elle reprend l'ensemble de nos engagements selon 3 axes :

- Maintenir un niveau de qualité optimal
- Renforcer la culture qualité et sécurité à tous les niveaux auprès des professionnels
- Consolider la démarche globale de gestion des risques associés aux soins

Les Indicateurs nationaux Qualité et Sécurité des Soins (IQSS) sont suivis régulièrement selon les campagnes réglementaires. Les résultats sont affichés à l'entrée de la clinique et sont disponibles sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

■ La Lutte contre les Infections Associées aux Soins

Les infections nosocomiales (infections associées aux soins) sont les infections acquises en secteur hospitalier alors qu'elles n'étaient ni présentes ni en cours de développement lors de l'admission. La lutte contre ces infections nosocomiales est une priorité dans l'établissement. L'équipe opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOH) a en charge l'organisation de la prévention et de la gestion de ces infections. Elle est composée de personnels médicaux et paramédicaux de la clinique qui s'appuient sur les compétences du Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins de l'Océan Indien (CPIAS OI).

■ La prise en charge de votre Douleur

Conformément à l'article L.1110-5 du code de la santé publique « **...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée...** ». Nous menons une politique de prévention et de soulagement de la douleur auprès de l'ensemble de nos patients de manière individualisée. Le contrat d'engagement de la douleur annexé à ce livret reprend ces dispositions.

■ Commission Des Usagers (CDU)

(Décret n° 2016-726 du 1er juin 2016) La CDU a été mise en place pour vous assister, vous orienter et vous informer de vos droits. Elle veille à l'application des dispositions de la charte de la personne hospitalisée qui est mise à votre disposition en annexe de ce livret et affichée dans la clinique et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des usagers en étant force de proposition auprès de l'établissement. La CDU est avant tout un lieu d'écoute, de mise en relation avec ceux qui vous ont pris en charge et éventuellement d'information sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnels dont vous disposez.

■ **En cas de plainte ou réclamation**, il vous sera proposé de la consigner par écrit (sur un formulaire de réclamations à l'accueil ou sur papier libre) aux fins d'être adressée à la Direction de l'établissement. Une copie de cet écrit vous sera alors remise sans délai.

■ En cas d'impossibilité de faire valoir oralement vos griefs ou si les explications qui vous sont données ne vous satisfont pas, **vous pouvez adresser directement une plainte ou une réclamation par courrier sur papier libre à** : La Direction, Clinique Les Oliviers, 29 rue Joseph Hubert, 97435 SAINT-GILLES LES HAUTS.

■ Toute plainte sera instruite selon les dispositions des articles R1112-91 à R1112-94 du code de la santé publique.

■ Vous pouvez également exprimer votre satisfaction par le biais du questionnaire de sortie, dont les résultats seront portés à la connaissance de la CDU et de l'ensemble du personnel.

Des Représentants des Usagers, membres d'associations, sont nommés par l'Agence Régionale de Santé pour vous représenter et siéger au sein de la CDU. Vous pouvez les interpeller à l'occasion des permanences mensuelles (dates disponibles sur les tableaux d'affichage) ou à tout moment par mail :

usagers.clo@gmail.com pour toute question relative à vos droits ou pour leur faire part d'une satisfaction ou insatisfaction.

La CDU est également composée de médiateurs disponibles dans le cas où vous souhaitez exprimer une plainte ou réclamation. La liste des membres de la CDU est jointe à ce livret et affichée à l'entrée de la clinique.



LEXIQUE

ALD : Affection Longue Durée
APA : Activité Physique Adaptée
CDU : Commission Des Usagers
CPIAS OI : Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins de l'Océan Indien
CME : Commission Médicale d'Établissement
CMU : Couverture Maladie Universelle
CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CSP : Code de la Santé Publique
DPO : Délégué à la Protection des Données
EOH : Équipe Opérationnelle d'Hygiène
GCSC : Groupement Coopératif Santé Cité
HAD : Hospitalisation À Domicile
HAS : Haute Autorité de Santé
IQSS : Indicateurs nationaux de Qualité et de Sécurité des Soins
LSST : Lieu de Santé Sans Tabac
MAD : Maintien À Domicile
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
SMR : Soins Médicaux et de Réadaptation
SSR : Soins de Suite et de Réadaptation
VSL : Véhicule Sanitaire Léger
TTC : Toutes Taxes Comprises

ANNEXES

**Vous trouverez en annexe,
des informations complémentaires
à votre prise en charge.**

***Nous vous remercions d'avoir choisi
la Clinique Les Oliviers,
établissement du Groupe de Santé CLINIFUTUR.***

Votre douleur, Parlons en !

CONTRAT D'ENGAGEMENT DOULEUR

Vous avez peur d'avoir mal ? Avoir moins mal, ne plus avoir mal... c'est possible !

PREVENIR

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sonde, de perfusion, retrait de drains...

Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement.

TRAITER OU SOULAGER

Les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, celles de fractures...

Les douleurs après une intervention chirurgicale
Les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.

Vous avez mal ? Votre douleur, parlons en !

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur; il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « *combien* » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette.



Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal :

- En répondant à vos questions
- En vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement
- En utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, mêmes sévères, nécessitent un autre traitement. D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, ...

Votre participation est essentielle.
Nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir et vous aider.

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/S01B/S01C/S04A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

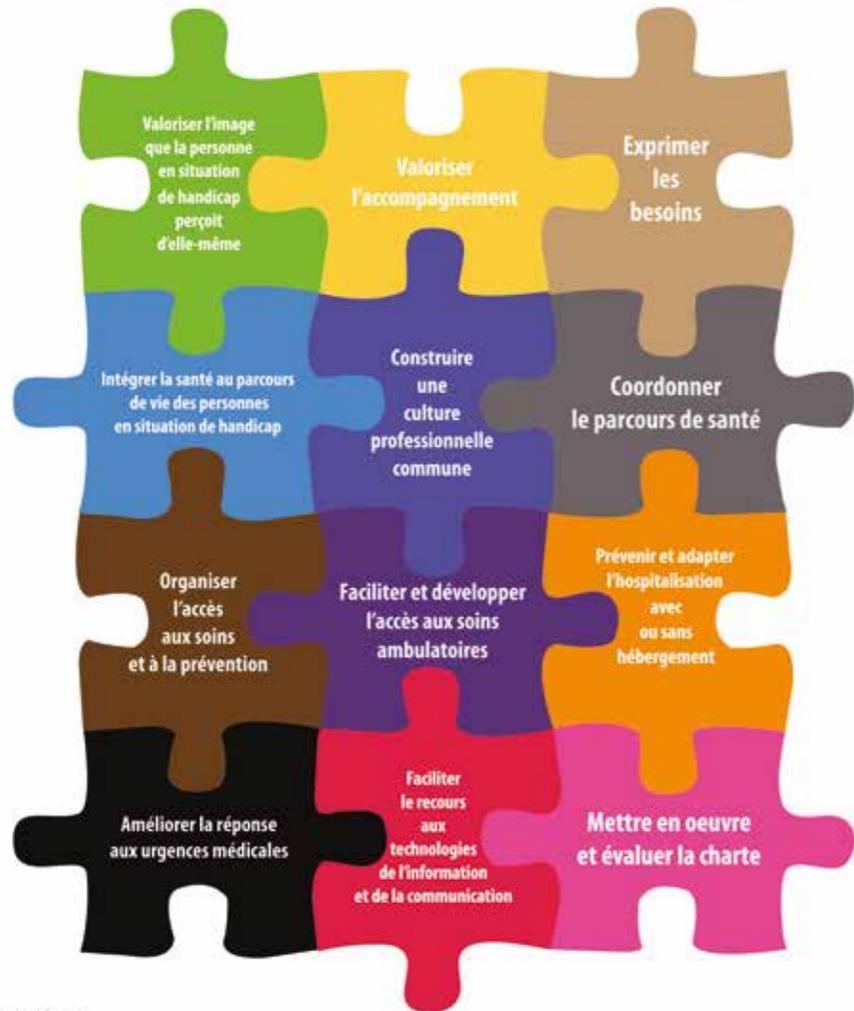
* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



Évaluez l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap et la charte Romain Jacob avec le baromètre Handidaction I

Handidaction

Les établissements du Groupe de Santé CLINIFUTUR se sont engagés en mars 2022 en faveur de la Charte Romain JACOB et adhèrent pleinement à ses objectifs en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes handicapées : contribuer à l'accompagnement, à l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes porteuses de handicap.

Pour consulter la charte signée dans son intégralité, flashez le QR code ci-dessous :



Charte Bientraitance

B	B IENVEILLANCE et Bientraitance envers tous les patients
E	E NFORMATION appropriée, éclairée et adaptée à l'état de la personne E MPLICATION du patient, de sa famille et des usagers
N	N OUTE, Empathie, Echange et Education thérapeutique Ensemble
E	E OUER un climat de sécurité et de confiance.
R	R AITEMENT approprié du patient, traitement de sa douleur.
A	A ESPECT des droits, valeurs, liberté, dignité, intimité, de repos et croyance du patient. Responsabilité partagée entre les professionnels et l'institution.
T	T CCOMPAGNEMENT du patient et de ses proches sur son parcours de soins et jusqu'au bout. Attitude professionnelle et management des ressources
A	A NTÉGRITÉ physique et psychique du patient, lutte contre les Infections nosocomiales, projet de soins Individualisé
N	N ANSPARENCE, continuité des soins et Transmissions
C	C MÉLIORATION de la qualité des soins et évaluation des pratiques professionnelles
E	E ON JUGEMENT du patient, des proches, des collègues
	C ONFIDENTIALITÉ des soins, protection des données et des informations
	E THIQUE des soins, en particulier pour les soins palliatifs, et chez les personnes vulnérables

TARIFS (TTC)

Applicables au 13 Mars 2023

Prix de journée - Polyvalent	190,00 €
Prix de journée - Soins Palliatifs	290,00 €
Forfait d'entrée	75,28 €
Forfait pharmacie	4,04 €
Forfait journalier	20,00 €
Chambre individuelle	23,00 €
Isolement médical	23,15 €
Forfait surveillance	8,86 €
Forfait PMSI	6,18 €
<hr/>	
Location de téléphone (+ crédits téléphoniques selon besoins)	8 €
Grande bouteille d'eau minérale	1 €
Repas visiteur	6 €

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.

LISTE DES MEMBRES DE LA C.D.U (COMMISSION DES USAGERS)

En application du décret N° 2016-726 du 1er juin 2016

Prénom / nom	Qualité	Fonction dans la CDU
M. Sébastien MAUNIER	Directeur	Président
Mme Pascale SAVOYE	Représentant des usagers titulaire	Vice-Présidente
Mme le Dr Bao HUYNH	Médecin coordonnateur	Médiateur médical titulaire
Mme Sabrina KHETTAL	Cadre de santé	Médiateur non-médical titulaire
M. Cédric CUVELIER	Assistant Social	Médiateur non-Médical suppléant
M. Frédéric DORLA	Représentant des usagers suppléant	Membre
M. Thierry DUQUENNOY	Chargé d'accompagnement auprès de la Direction	Membre
Mme Erika GRONDIN	Adj. de Direction / Resp. Admin-Comptable	Membre
M. Alexandre DE LIMA	Coordonnateur de Soins / Resp. QGR	Membre
Mme Corinne FILAIN	Infirmière	Membre
Mme Pauline DEGUITRE	Infirmière	Membre
Mme Daniela CHARLETTINE	Aide-Soignante	Membre
Mme Gilette ASSEREMOU	Aide-Soignante	Membre
Mme Carmen DANES	Agent de Service Hospitalier	Membre
Mme Monique CADARSI	Agent de Service Hospitalier	Membre
Mme Karelle MOIDINEKOUTY	Agent de Service Hospitalier	Membre
Mme Laëtitia FERNANTE	Secrétaire médicale / de facturation	Membre

Une permanence des Représentants des Usagers a lieu une fois par mois. Les dates de permanences sont disponibles sur les tableaux d'affichage. **Si vous souhaitez joindre un membre de la CDU, merci de transmettre votre demande par mail à : usagers.clo@gmail.com**

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION PATIENT

En Kréol

Out avis lé important, i intéresse a nou. Rempli a li et dépose a moin dan boîte aux lettres !

Age : _____ ans Sexe : Homme Femme

BON MWAYIN PAS BON



Komen mi trouv band zinformations ke la don a moin pou rent lopital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eske mon santé fizik é moral lé méyeur aster	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eske la bien soulag mon doulèr	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eske mi la gagn lesplication pou soign mon maladi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eske bana la respek a moin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eska bana la akompagn a moin dan mon problem social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Komen mi trouv la chamb é lo ban batimen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Komen mi trouv le mangé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Komen mi trouv sat i propoz a moin : Distributeur, livr, jeu,...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Komen mi trouv band zinformations ke la don a moin avan mi rent mon kaz	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Eske ou va dir a out famiye ek camarad ke la klinik lé bien ? OUI NON

Ou pé dir tout ce ke ou pens :

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION PATIENT

Votre avis est important et nous intéresse.
Merci de bien vouloir le remplir et le déposer dans la boîte aux lettres !

Age : _____ ans Sexe : Homme Femme

SATISFAIT MITIGÉ INSATISFAIT



Pendant mon hospitalisation, comment étai(en)t :

Les informations pour préparer mon hospitalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'évolution de mon état de santé (physique, moral)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le soulagement de ma douleur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les informations et conseils reçus pour gérer ma maladie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le respect de ma personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'évolution de ma situation sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ma chambre et les locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les services proposés (Distributeur, Livres, Jeux,...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les informations pour préparer ma sortie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Recommanderiez-vous la Clinique Les Oliviers pour une hospitalisation ? OUI NON

COMMENTAIRES :

Merci beaucoup pour votre participation.

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION DE L'ENTOURAGE

En Kréol

Out avis lé important, i intéresse a nou. Rempli a li et dépose a moïn dan boîte aux lettres ou bien ek un memb du personnel

- MI LÉ :
- Le/La konjoint(e) / lépoux(se)
 - Un memb la famille
 - Un proche (kamarad, collègue,...)
 - Le moun de konfians
 - Le moun à prévenir
 - Autre :

KOMAN OU LA TROUVÉ :

- Té o top  Té bon  Mwayin  Té pas bon  Mi koné pas Pas konserné 

Band zinformations ke la don aou dan téléphone	<input type="checkbox"/>				
La rout' pou ni/trouv la klinik	<input type="checkbox"/>				
La manière la accueil aou	<input type="checkbox"/>				
La manière la écout aou et la respect' aou	<input type="checkbox"/>				
Les locaux ek le band zéquipement	<input type="checkbox"/>				
La manière la accompagn' aou	<input type="checkbox"/>				
Band service la propoz aou	<input type="checkbox"/>				
La manière la accompagn out proche pou rent' son kaz	<input type="checkbox"/>				

Eske ou va dir a out famiye ek camarad ke la klinik lé bien ? OUI NON

OU PÉ DIR TOUT CE KE OU PENS

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION DE L'ENTOURAGE

Votre avis est important et nous intéresse.

Merci de bien vouloir le remplir et le déposer dans la boîte aux lettres ou le remettre à un membre du personnel

- JE SUIS :
- Le/La conjoint(e) / l'époux(se)
 - Un membre de la famille
 - Un proche (ami, collègue,...)
 - La personne de confiance
 - La personne à prévenir
 - Autre :

COMMENT AVEZ-VOUS TROUVÉ :

- Très satisfait  Satisfait  Insatisfait  Très insatisfait  Ne sais pas, non concerné 

Les échanges téléphoniques avec la clinique	<input type="checkbox"/>				
L'accès à la clinique	<input type="checkbox"/>				
La qualité de l'accueil	<input type="checkbox"/>				
La disponibilité et discrétion des professionnels	<input type="checkbox"/>				
Les locaux et les équipements	<input type="checkbox"/>				
L'accompagnement qui vous a été proposé	<input type="checkbox"/>				
Les services proposés (Distributeur, Repas,...)	<input type="checkbox"/>				
L'organisation de la sortie de votre proche	<input type="checkbox"/>				

Recommanderiez-vous la Clinique Les Oliviers pour une hospitalisation ? OUI NON

REMARQUES/SUGGESTIONS

Merci beaucoup pour votre participation.

PERSONNES DE CONFIANCE ET A PRÉVENIR

Formulaire à remplir et à déposer à l'accueil le jour de votre admission.

LE PATIENT

Nom de naissance : _____ Nom marital : _____

Prénom : _____ Lieu de naissance : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Depuis la loi du 4 mars 2002, vous avez la possibilité de désigner, avec son accord, une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant. Cette personne doit être majeure. Si vous le souhaitez, la personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. La personne de confiance sera consultée par le médecin, si vous êtes dans l'incapacité d'exprimer votre volonté. Dans ce cas, elle vous représentera et donnera des indications sur les choix que vous auriez souhaités.

Je désigne comme personne de confiance :

Nom : _____ Prénom : _____

Lien avec le patient : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Je souhaite que cette désignation soit valable pour toutes mes hospitalisations à la Clinique Les Oliviers. Cette désignation est révocable à tout moment.

Je ne souhaite pas désigner de personne de confiance.

LA PERSONNE A PRÉVENIR

Lors de votre admission, vous pouvez désigner une personne à prévenir, ceci afin de l'avertir en cas de problème particulier pendant votre séjour. Il s'agit le plus fréquemment d'une personne de votre famille (conjoint, parent, enfant,...). Vous pouvez décider que la personne à prévenir soit également votre personne de confiance.

La personne à prévenir est ma personne de confiance :

Je désigne comme personne à prévenir une autre personne :

Nom : _____ Prénom : _____

Lien avec le patient : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Je ne souhaite pas désigner de personne à prévenir.

Fait à : _____ le : ____ / ____ / ____ Signature du patient : _____

Patient dans l'impossibilité de désigner une personne de confiance et/ou à prévenir.

Fait le : ____ / ____ / ____ Signature du personnel : _____



CESSION ET AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE (PHOTOGRAPHIES) À TITRE GRATUIT (PERSONNE MAJEURE)

MODÈLE

Je soussigné : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
 Tel : 06 _____ / 02 _____ Email : _____
 Demeurant : _____ Ci après "Le Modèle"

OBJET DE L'AUTORISATION

J'autorise le Groupe de Santé CLINIFUTUR – dont le siège social est au 127, route de bois de nefles – 97490 Sainte-Clotilde, immatriculées sous le n° SIRET 385 371 570 00016 et représentées par Monsieur Michel DELEFLIE agissant en qualité de Président (ci-après "le Groupe"), à fixer et ou faire fixer, reproduire et ou faire reproduire, adapter et ou faire adapter, et diffuser et ou faire diffuser, l'image photographique ou vidéo du Modèle, sans compensation financière, résultant de :

- Photographie(s)/vidéo(s) prises le _____ à Saint-Gilles les Hauts
- Dans le cadre de l'intégration à mon dossier informatique
- Réalisé par la Clinique Les Oliviers

Je reconnais être entièrement rempli(e) de mes droits et ne pas pouvoir prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Cette acceptation est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure. Je garantis le Groupe de Santé CLINIFUTUR contre tout recours ou action émanant de toute personne qui aurait des droits à faire valoir sur la présente autorisation de diffusion pendant la durée d'exploitation et garantit ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

DROITS CÉDÉS

J'autorise le recours à mon image ainsi fixée et reproduite, en tout ou partie, au travers de tous moyens et procédés de gestion de mon dossier informatisé et sur tout support (incluant notamment et sans limitation, Disque dur, CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB, etc.).

Le Groupe s'interdit expressément toute utilisation de l'image du Modèle qui ne serait pas prévue dans la présente autorisation ou de procéder à une exploitation de l'image du Modèle susceptible de porter atteinte à sa vie privée ou à sa réputation. En particulier, le Groupe s'interdit d'utiliser l'image du Modèle sur tout support à

Mise à jour : décembre 2023

caractère pornographique, raciste, xénophobe et s'interdit plus généralement toute autre exploitation préjudiciable.

Le Groupe pourra modifier mon image, sans mon accord préalable, dès lors que cette modification est strictement rendue nécessaire par le format de diffusion sur lequel elle est reproduite.

J'autorise le Groupe à inclure mon nom dans le crédit photographique de l'image me représentant, le cas échéant.

J'autorise le Groupe à accompagner mon image de légendes, textes, ou commentaires dès lors que ces derniers ne portent pas atteinte à ma dignité, à ma vie privée et à ma réputation.

LA PRÉSENTE AUTORISATION EST VALABLE DANS LE MONDE ENTIER, SANS LIMITATION, POUR UNE DURÉE DE 5 ANS À COMPTER DE SA SIGNATURE.

Toutes les informations concernant mes droits sont repris dans le livret d'accueil.

POUR TOUT LITIGE NÉ DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DES PRÉSENTES, IL EST FAIT ATTRIBUTION EXPRESSE DE JURIDICTION AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS STATUANT EN DROIT FRANÇAIS.

Mise à jour : décembre 2023



 Clinique Sainte-Clotilde

 Clinique Les Orchidées

 Clinique Saint-Vincent

 Clinique Saint-Joseph

 Clinique de la Paix

 Clinique Robert Debré

 Clinique Les Oliviers

 Centre de rééducation
Sainte-Clotilde

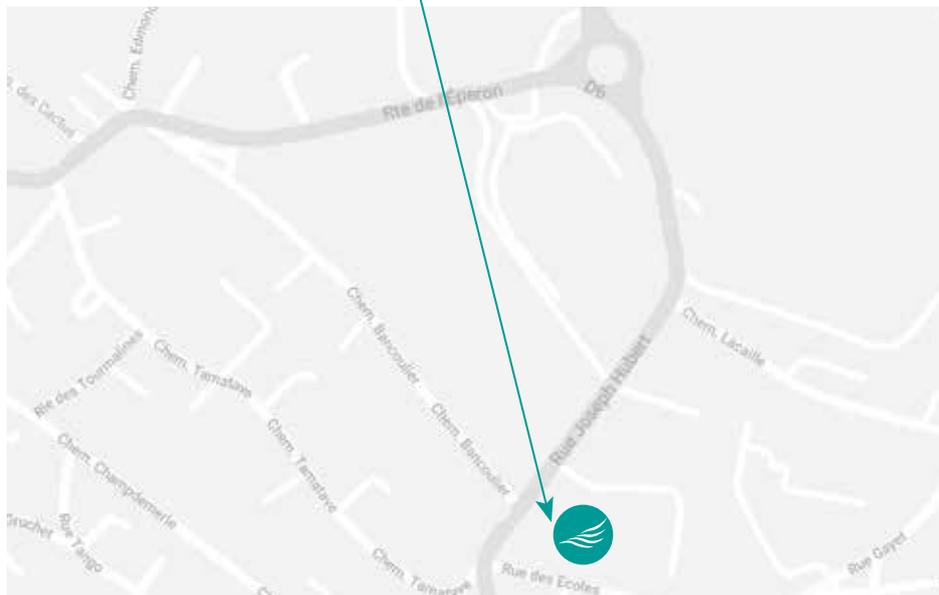
 S O D I A Société de dialyse

 M A Y D I A Centres de dialyse

NOS COORDONNÉES

 Clinique Les Oliviers

Etablissement de Soins
Médicaux et de Réadaptation



Horaires des visites :
Tous les jours de **14h à 18h.**

29 Rue Joseph Hubert - 97435 Saint-Gilles les hauts

Mail : accueil.clo@clinifutur.net

Tél. : 02 62 55 41 41 - **Fax :** 02 62 55 42 30

Site internet : www.clinifutur.net | **f** **in** **o**